

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 4 (1896)
Heft: 5

Artikel: Les relations diplomatiques entre la France et la Suisse pendant la guerre contre la première coalition
Autor: Maillefer, Paul
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-6368>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE

HISTORIQUE VAUDOISE

LES RELATIONS DIPLOMATIQUES ENTRE LA FRANCE ET LA SUISSE PENDANT LA GUERRE CONTRE LA PREMIÈRE COALITION

VI

GENÈVE PENDANT LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

La Suisse, nous l'avons dit, parvint à sauvegarder sa neutralité pendant la guerre contre la première coalition. Parmi les alliés qui cherchèrent, au début des hostilités, à se mettre au bénéfice de cette neutralité, Genève était la plus intéressée. Pendant la Diète de Frauenfeld, en mai 1792, l'ancien syndic Rigaud en fit la demande au nom de la république de Genève. Les petits cantons, peu sympathiques à la cité de Calvin, firent quelques objections. Berne et Zurich plaidèrent chaleureusement en faveur de leurs combourgeois¹. A la fin, la plupart des Etats se montrèrent disposés à accéder au désir des Genevois, et la ville du Rhône fut déclarée neutre, au même titre que Neuchâtel et l'Evêché de Bâle.

On se souvient qu'en 1782, à la suite de troubles violents, le parti aristocratique avait repris le dessus, grâce au concours des armées françaises, sardes et bernoises. Les adversaires du gouvernement, du Roveray et Clavière à leur tête, furent bannis. Ils ne cessèrent

¹ *Recès*, VIII, 172.

dès lors d'intriguer et de pousser leurs concitoyens à renverser le régime issu de l'intervention étrangère. En 1789, le peuple se souleva, construisit des barricades et força le gouvernement à modifier la constitution dans un sens plus démocratique. « Conçu dans un esprit opposé à l'esprit aristocratique de l'édit de 1782, dit Monnard¹, celui du 10 février 1789 fut adopté dans le Conseil général par 1321 suffrages contre 52. Par cette révolution, la magistrature descendit à une popularité caressante. » Mais les concessions faites ne suffirent plus et le parti révolutionnaire, sous l'empire des idées nouvelles, commença à s'agiter et à menacer l'existence du gouvernement.

Bientôt la révolution gronda aux portes même de Genève. Le roi de Sardaigne était, depuis le commencement de la guerre, manifestement hostile à la France. La France usa alors de la tactique habile qui la servit si bien. Au lieu d'attendre l'agresseur, elle porta la guerre dans ses Etats. La Savoie était déjà travaillée par les émissaires de la révolution. Un parti républicain s'y était formé. Quand il fut assez fort, il provoqua un soulèvement, décréta la déchéance du roi, appela les Français. La Savoie s'organisa en attendant l'incorporation à la France. Dans ces conditions, la conquête par les Français fut l'affaire de quelques jours et bientôt Montesquiou arrivait devant Genève.

L'approche des Français ranima les espérances du parti démocratique genevois, effraya les aristocrates. On savait bien que l'intention des révolutionnaires était de bouleverser Genève, comme ils avaient fait de la Savoie. « Il sera beau, écrivait Servan à Montesquiou, d'aller briser les fers que le despotisme a forgés à Genève. Il y a

¹ *Tableaux d'histoire de la Suisse au XVIII^e siècle*, p. 284.

dans cette ville vingt mille bons fusils dont nous avons besoin. » — « Il faut, disait Clavière, détruire ce nid d'aristocrates. »

L'intention des révolutionnaires français était bien évidente. Alors que les assurances les plus positives étaient données aux Genevois qu'on ne ferait rien contre eux, le ministre de la guerre, influencé par Clavière, écrivait, en date du 3 octobre, une lettre au général Montesquiou, lui enjoignant d'entrer de gré ou de force à Genève. Cette place, disait-il, est nécessaire pour assurer la possession de la Savoie. Il s'y trouve 20,000 bons fusils dont nous avons besoin. « Si on vous représente que ces armes sont nécessaires pour la défense de la ville, vous les rassurerez en leur laissant 4 à 5000 hommes armés, suivant votre prudence. Vous ferez ainsi de Genève le boulevard de la France ¹. »

Le gouvernement de Genève, trop faible pour tenir tête au double danger d'une révolution intérieure et d'une invasion étrangère, demanda du secours à ses combourgeois de Berne et de Zurich. Ces deux alliés n'hésitèrent pas à la secourir.

Ce fut Berne qui montra le plus d'empressement. La décision de la Diète d'Aarau, prise au moment où les coalisés semblaient encore victorieux, avait causé un grand mécontentement à plusieurs Bernois. Le parti hostile à la France n'avait peut-être pas la majorité dans le CC., mais il était prépondérant dans le Sénat et dans le Conseil secret.

Persuadé, comme l'étaient alors les réactionnaires en Europe, que la France allait être bientôt vaincue, le parti de la guerre aurait voulu s'allier à la coalition, participer à ses victoires, puis au partage de la France qui devait

¹ A. MAZON. *Histoire de Soularie*. I. 155.

suivre. En cas de succès, le pays de Gex et, peut-être, une partie de la Savoie pouvaient échoir à Berne. La déclaration du maintien de la neutralité mettait à néant ces projets.

Ceux des Bernois qui n'avaient pas des visées aussi ambitieuses se laissaient entraîner par des raisons d'un autre ordre. La république bernoise avait été ébranlée par les troubles de 1791. LL. EE. en frémissaient encore. Le parti révolutionnaire vaudois avait été décimé. Mais le feu de la rébellion couvait sous la cendre. Les novateurs attendaient le secours de la France. L'approche des troupes françaises pouvait ranimer les espérances des sujets. Une révolution pouvait éclater sur les bords du Léman, si l'on n'y mettait ordre.

Le roi de Sardaigne avait averti le Corps helvétique. « La France, écrivait-il, menace de miner tous les États en bouleversant tous les gouvernements ¹ » ; et il proposait au Corps helvétique de prendre, de concert avec lui, quelques mesures protectrices, de l'aider en particulier à recouvrer la Savoie. On prêtait aussi aux Français le désir de faire du Pays de Vaud ce qu'ils avaient fait de la Savoie, de faire du Léman un lac français.

A tous les points de vue, donc, il importait aux Bernois d'écarter les Français de Genève ; et la demande des syndics de cette ville fut accueillie avec empressement. Le bailli de Lausanne avait déjà mis ses troupes de piquet. Le colonel de Muralt fut investi du commandement suprême de ce corps. Les bataillons vaudois se réunirent à Nyon, pleins de zèle et d'enthousiasme.

Rovéréa, qui participait à l'expédition, l'a racontée en termes pittoresques : « Je lis, dit-il ², la formule du serment : soudain, les cris unanimes et redoublés retentissent : « Je le jure, nous jurons d'obéir, de marcher et

¹ *Papiers de B. I.* 389. — ² *Mémoires*, I. 92.

» de combattre pour notre Souverain, pour notre patrie,
» en vengeant la mort de nos frères. » Le souvenir du dix août n'était pas complètement effacé, le colonel, dans son allocution aux troupes, venait de le rappeler. Il n'avait pas manqué son effet. Les Vaudois, du reste, ignoraient la politique de LL. EE. Pour eux, il s'agissait de protéger, de délivrer une ville amie.

« A cet instant, continue Rovérea, le soleil parut derrière la cîme des monts, comme pour apposer son sceau à cet acte de dévouement, digne des hauts faits de nos ancêtres. Seize barques attendaient au rivage, on s'y élance en bon ordre, elles mettent aussitôt à la voile, aux acclamations de la foule étonnée et attendrie : une brise les conduit en trois heures au port au moment où, par un hasard d'heureux augure, les cloches sonnaient pour le service religieux du matin, qui sans doute en fut un d'action de grâces de ce gage presque inespéré de salut ; car la sommation que l'on redoutait et devant laquelle on aurait indubitablement fléchi, aurait probablement eu lieu le soir même, la tête des colonnes ayant atteint Carouge ce jour-là¹. »

Tout entier dans ces idées-là, le bon major s'étonne du peu d'enthousiasme que manifestent les Genevois. « Nos gens, auxquels on aurait dû prodiguer des témoignages de reconnaissance et d'affection, en reçurent peu ; ils furent immédiatement casernés et médiocrement pourvus du nécessaire. » C'est que la majorité du peuple genevois sentait bien que la troupe bernoise était un corps de police autant qu'un corps de secours.

Zurich était plus désintéressé dans son empressement à soutenir Genève. Les troupes s'étaient mises en marche à la première réquisition. Elles étaient pleines d'enthou-

¹ *Mémoires*, I. 93, 94.

siasme, bien que ne croyant pas à la guerre : les expéditions militaires platoniques étaient de petits incidents assez joyeux dans la monotonie de l'existence. Lorsque la troupe fut arrivée devant l'obélisque de Morat, (6 sept. 1792) le major Meyer tint à ses soldats un discours plein de feu et d'entrain, leur rappelant la valeur des vieux Suisses qui avaient triomphé, dans ce lieu même, trois siècles auparavant. Ce morceau d'éloquence mérite d'être cité, il donnera la note oratoire de l'expédition :

« Nobles, vaillants, fidèles citoyens, chers frères : Voyez ici le monument que nos pères ont fondé, voyez la force de leur bras, les signes de leur vaillance. Ils combattirent pour leur liberté et pour la nôtre ; ils combattirent pour le salut de la patrie ; ils combattirent contre un peuple qui fait aujourd'hui partie de la nation que nous serons peut-être appelés à combattre.

» Amis, nos ancêtres étaient vaillants et, je n'en doute pas, nous le serons aussi. Animés par le souvenir de leur bravoure et des bienfaits qu'elle leur a valus, montrons à la postérité que nous sommes leurs dignes descendants, que nous savons défendre avec courage notre honneur et nos biens et que la gloire acquise par nos pères ne s'éteindra jamais chez leurs fils. »

Après avoir donné l'ordre de présenter les armes, il continua : « Moi, votre major et votre chef, je jure auprès de ce monument, dont l'aspect doit vous causer à tous, comme à moi, une profonde émotion ; je jure, dis-je, ici, devant Dieu et devant les hommes, et devant ces ossements que je veux être et rester un brave Suisse, qu'aucun péril ne me fera chanceler, et que je ferai revivre dans la mesure de mes forces le souvenir et la gloire de nos loyaux ancêtres ; j'espère avec certitude, chers frères d'armes, que ce sera aussi votre sentiment. »

Après ce discours, le commandant descendit de cheval,

s'avança — tête découverte — jusqu'à l'ossuaire, y lut l'inscription commémorative, et frappa trois fois la pierre de son épée. ¹

En cas de guerre Berne pouvait, au dire de Rovérea, disposer immédiatement de « quatorze bataillons, deux parcs d'artillerie, quelques faibles escadrons de dragons et plusieurs compagnies de chasseurs carabiniers du canton : deux bataillons zurichois qui se distinguaient par leur discipline et leur bonne tenue, et deux de Fribourg composés en majeure partie d'officiers et de soldats revenus du service de France. » ²

Le plan de campagne était le suivant : on devait, si Genève était attaquée, se porter subitement au Pays de Gex et occuper le fort de l'Ecluse que l'on savait être mal gardé. Mais quand il s'agit d'entrer en campagne, Berne vit tout de suite qu'elle ne devait guère compter que sur elle-même, elle eut un avant-goût de la solidarité de 1798. « Le zèle s'était malheureusement déjà ralenti dans le reste de la Suisse, la plupart des gouvernements alléguant leur pénurie pour excuse de leur inertie. » ³

L'étonnement des Français égala leur indignation.

Le projet de bouleverser Genève, d'y provoquer une révolution violente, échouait devant l'ardeur des Bernois. De plus, la présence de troupes à Genève, dans un poste avancé, et la mobilisation imminente des troupes bernoises constituaient un sérieux danger pour la France. L'aristocratie bernoise suspectait le jacobinisme français, mais celui-ci lui rendait la pareille, tous deux étant fort soup-

¹ Ce discours a été trouvé, parmi d'autres documents manuscrits à Mollis, par M. Frédéric Dinner, qui le reproduit in extenso dans le *Fahrbuch für Schweizerische Geschichte*. Tome XII, p. 50-51. Il fut imprimé après les événements. La Bibliothèque cantonale de Lausanne en possède un exemplaire.

² Rovérea. *Mémoires*, I. 105. — ³ Ibid. 106.

çonneux de nature. Depuis la divulgation de la lettre de Marval, on ne doutait plus, au ministère des affaires étrangères, que Berne ne fût prêt à marcher avec la Coalition. Le coup de main sur Genève était manqué, mais il fallait à tout prix en faire retirer les troupes suisses.

On rassura d'abord les Suisses. « Je vois avec douleur, écrivait Montesquiou à de Muralt, ¹ que votre Nation ait conçu des inquiétudes sur l'approche des troupes françaises du territoire de Genève. La France n'a fait que poursuivre ses ennemis sans cesser de respecter ses amis. Ceux qui cherchent à inspirer des méfiances que repoussent également les principes de notre liberté et ceux de notre gouvernement, ceux qui cherchent à persuader aux Genevois que la France pourroit jamais vouloir attenter à leur indépendance et à la nation helvétique qu'elle doit prendre des précautions contre nous, ceux-là sont nos ennemis... Je désire que le gouvernement de Genève, plus juste envers nous, ne mette aucune distinction entre les degrés de confiance qu'il doit à la République helvétique et ceux qu'il doit à la République française. »

La France agit également sur Genève. On calmait les craintes du gouvernement et en même temps on cherchait à l'intimider. Le résident de France à Genève écrivait au Conseil de cette ville : « L'introduction dans les murs de Genève d'un corps de troupes de l'Etat de Berne n'a pu paroître au Conseil exécutif suprême qu'une atteinte aux traités et à la bonne harmonie qui avoient jusqu'ici si heureusement existé entre la ville de Genève et la France..... Il déclare les magistrats auteurs des divisions qui vont séparer deux Nations jusqu'à présent toujours amies, responsables de tous les événements qui vont suivre. ² »

¹ 6 oct. 1792. *Papiers de B.*, I. 322, 323. — ² *Papiers de B.* I. 318.

Les Genevois étaient très perplexes. Le parti gouvernemental de cette ville ne voulait rien céder, maintenir l'occupation bernoise, au risque de provoquer la guerre. Rovéréa appelle ce parti « une minorité courageuse, dirigée par le syndic Naville, qui s'obstinait hardiment à maintenir de vive force l'existence chancelante de leur frêle république. ¹ » La majorité ne demandait qu'une garantie de la neutralité de Genève, l'assurance que les Français n'y entreraient pas, et l'éloignement des troupes suisses, soutien du régime oligarchique, et comme telles, tout aussi détestées que les Français.

Les négociations entamées entre le général français, les Genevois et les Bernois pour obtenir le retrait des troupes de part et d'autre furent longues et laborieuses. Les partis extrêmes, à Berne aussi bien qu'à Paris, cherchaient à brusquer les choses. Ici le Conseil exécutif provisoire, dans sa séance du 19 octobre, décrétait que « dans le cas où les troupes suisses actuellement en garnison à Genève n'évacueraient pas incessamment cette ville et son territoire, le général Montesquiou demeure autorisé à déclarer la guerre à l'Etat de Berne et à se porter en conséquence sur son territoire. ² »

La modération de Montesquiou, l'esprit conciliant de Barthélemy évitèrent le conflit. Et pendant ce temps, il s'opérait à Berne un revirement en faveur de la paix.

Un rien suffisait alors pour déplacer la majorité dans les conseils bernois; l'opinion des indécis alternait à chaque instant entre les résolutions extrêmes et faisait pencher la balance tantôt du côté des ultras, tantôt du côté des modérés. Le langage énergique du Conseil exécutif provisoire donna à réfléchir aux fougueux partisans de la guerre. La fortune avait souri aux armes fran-

¹ Rovéréa. *Mémoires*, I. 107. — ² *Papiers de B.* I, 364.

çaises. La Coalition repoussée n'était qu'un faible appui. La position de Berne devenait critique. Le poste d'occupation de Genève était trop avancé et très exposé. On comprit le danger que courait en cas de guerre ce corps isolé. De plus, la frontière du Pays de Vaud était sérieusement menacée. La perspective d'un soulèvement possible chez les sujets donnait le frisson à LL. EE. En songeant au danger que l'on courait, on comprenait que le gouvernement s'était emballé trop vite et l'on blâmait Steiger et de Watteville d'avoir entraîné l'Etat dans une mauvaise affaire.

Le parti modéré regagnait ainsi du terrain. « La vente des biens de M. de la Harpe a été renvoyée à une époque indéterminée, et l'on ne doute guère que l'évasion de MM. Müller et Rosset, prisonniers au château d'Arbourg, ait été favorisée sous main par le gouvernement bernois ¹. »

Les patriciens craignaient aussi pour le moral de leurs troupes. Comme on n'était pas encore sur le pied de guerre, des rapports parfois amicaux s'établissaient entre Français et Suisses. LL. EE. avaient pleine confiance en leurs soldats, mais redoutaient néanmoins la contagion de l'exemple. Les farouches révolutionnaires, qu'on représentait aux sujets comme des tigres altérés de sang, étaient en somme d'assez braves gens ; ils pouvaient faire des prosélytes. Dans une missive adressée au gouvernement de Genève ², il est demandé expressément qu'on empêche tout contact entre soldats suisses et soldats français. Mais la surveillance était difficile. Il valait mieux à tous les points de vue rappeler les troupes.

Toutes ces considérations amenèrent un accommodement. Il ne restait plus qu'à ménager l'amour-propre de LL. EE. Les Conseils de Genève demandèrent à Berne et

¹ *Papiers de B. I.* 369. — ² M. du C. S. 1 nov 92.

à Zurich de retirer leurs troupes. Comme c'était à la réquisition de Genève qu'elles avaient été envoyées, on les éloignait à la demande de cet Etat; ainsi les Confédérés n'avaient pas l'air de céder à la sommation française. Un accord intervint le 20 octobre 1798. Le général français consentait à faire retirer ses troupes à dix lieues de Genève, et les cantons s'engageaient à rappeler les leurs. Le traité fut ratifié à Berne et à Zurich dès le 27 octobre.

Si la nouvelle de la paix fut bien accueillie par le parti modéré en Suisse, les émigrés et la Coalition en furent fort irrités : « Les aristocrates françois, furieux de ce que l'Etat de Berne n'a pas entraîné la Suisse dans la guerre contre la France, se déchaînent ouvertement contre lui et cherchent tous les moyens possibles de lui nuire. »¹ Les ardents révolutionnaires furent tout aussi peu satisfaits de cette solution pacifique : « Les révolutionnaires genevois, suisses, « et de tous les coins de la terre » intriguent pour empêcher la ratification de la convention conclue avec Genève. » La ratification du traité subit en effet toutes sortes de retards et de longueurs. La Convention nationale finit par reconnaître la neutralité de Genève, à la condition que les troupes suisses se retirassent. La France renonçait en même temps au traité de 1782, qui prévoyait, en cas de troubles, l'occupation de Genève par les puissances garantes, et la faculté de faire passer ses troupes par Genève en temps de guerre. Genève devait se contenter de cette garantie : « Cette renonciation, disait le ministre, qui assure à Genève, en ce qui nous concerne, le libre et entier exercice de ses droits politiques, doit nécessairement lever tout soupçon, bannir toute crainte sur toutes les intentions de la République française. »

¹ *Papiers de Barthélemy*, I. 425.

Genève se contenta en effet de cette assurance. Les cantons amis rappelèrent leurs troupes; elles furent embarquées le 30 novembre.

Montesquiou fut accusé de trahison et décrété de prise de corps. Les Bernois et les Genevois, qui lui avaient quelque reconnaissance pour la façon courtoise avec laquelle il avait mené les négociations, s'employèrent à le sauver. « Chargé, dit Rovéréa ¹, de porter à Montesquiou cet avis et de lui offrir un asile, je fus devancé par un agent genevois, l'avocat d'Yvernois, qui l'amena secrètement à Genève, d'où on le fit immédiatement passer incognito au Pays de Vaud, n'emportant que sa cassette. »

Privé du secours effectif de Berne, le parti aristocratique genevois ne devait pas tarder à succomber. En décembre 1792, éclatait une révolution d'abord peu dangereuse qui avait pour but l'établissement d'un régime tout à fait démocratique; le 28 décembre, l'ancien gouvernement était renversé; une assemblée de citoyens conférait l'autorité exécutive à deux comités provisoires, — le comité de sûreté et le comité d'administration ² — et le pouvoir législatif à une Assemblée nationale de cent vingt membres.

Genève aurait pu jouir de quelque tranquillité, car la France sembla d'abord renoncer à tout projet d'annexion. Le général Kellermann, qui remplaça Montesquiou, cantonna, il est vrai, des troupes assez près du territoire genevois, mais il avait reçu de son gouvernement l'injonction expresse de ne pénétrer à Genève que dans le cas où des troupes étrangères voudraient y pénétrer ³. La France se défendit toujours envers la Suisse d'avoir eu des visées ambitieuses sur Genève. « Je suis, écrivait

¹ *Mémoires*, I. 108. — ² *Monnard. Tableaux*. 228. — ³ *Papiers de Barthélemy*. II. 8.

Lebrun, ministre des affaires étrangères, expressément autorisé à rassurer les Cantons sur l'inquiétude que quelques-uns d'eux ont laissé entrevoir au sujet du projet que l'on nous supposoit de vouloir réunir la république de Genève à la France. Ce projet n'existe pas. Il y a plus : Genève demanderoit sa réunion qu'elle ne seroit pas acceptée » ¹. Mais, ajoutait le ministre, la France ne souffrira jamais qu'on fasse de Genève un quatorzième canton. Lebrun insiste encore sur le même sujet dans les instructions données au citoyen Crépy, allant en mission à Genève. Voici la teneur de celles-ci : « Une partie des habitants paraissoit il y a quelque temps disposée à demander la réunion de ce petit Etat à la France. Loin de chercher à fortifier cette disposition, il faut s'attacher par des voies indirectes à l'affaiblir. On paroît ici généralement convaincu que cette réunion ne convient à nos intérêts sous aucun rapport. Elle auroit surtout l'inconvénient de présenter aux Suisses un sujet continuel d'inquiétudes et d'alarmes et l'on est déterminé à éviter désormais tout ce qui pourroit leur porter ombrage. » ²

Pour le malheur de Genève, le résident français Châteauneuf y fut remplacé en juin 1793, par Soulavie, un prêtre défroqué, qui prit à tâche de troubler Genève, d'y faire régner les troubles et les excès révolutionnaires. En même temps, la politique de la France devenait agressive, à mesure que le parti jacobin gagnait du terrain à Paris.

La France n'avait pas renoncé complètement à Genève, mais Soulavie devait agir prudemment. Les instructions ³ données à ce représentant contiennent ce passage : « On

¹ *Papiers de B.*, II. 231. — ² *Papiers de B.*, II. 244. — ³ A. MAZON. *Histoire de Soulavie*. I. 159.

cherchera sans doute à pressentir (le peuple genevois) sur le projet de réunir Genève à la République française. Ce projet, qui n'était d'abord que celui d'un petit nombre d'individus, paraît avoir acquis de nouveaux partisans. Mais, d'après l'immense majorité de citoyens qui se sont prononcés sur le système d'indépendance, il est difficile de penser que celui de la réunion puisse jamais prévaloir. »

Soulavie paraît avoir obéi et dépassé la note en bouleversant Genève pour amener la réunion à la France. On l'a accusé aussi d'être un de ces révolutionnaires vendus à la réaction et cherchant à force de scandales à faire haïr la République et à la rendre odieuse aux honnêtes gens.

Il trouva, à Genève, une faction toute prête à seconder ses projets. Les clubs révolutionnaires, ceux de la Grille, des Sans-Culottes, des Marseillais, le Grand-Club, exerçaient une activité tapageuse, imitant les clubs de Paris. La révolution dégénéra. On commença par exiger des citoyens le serment civique. Ensuite, on célébra une fête solennelle à la mémoire de J.-J. Rousseau. L'agitation continua, et, en 1794, Genève eut aussi sa période de Terreur. La république ruinée par les troubles des dernières années, se débattait dans des embarras économiques et financiers de toute sorte. Quelques misérables eurent alors l'idée de forcer par la terreur les riches à combler le déficit du trésor. Dans la nuit du 18 au 19 juillet 1794, les sans-culottes armés, inspirés par les clubs, arrêtèrent quelques centaines de personnes réputées aristocrates (tout créancier l'était, dit Monnard ¹). » Un tribunal révolutionnaire fut institué, onze accusés furent fusillés.

¹ Monnard, l. c., 292.

Mais l'excès du désordre ramena l'ordre. La Suisse, indignée des événements de Genève, reprocha vivement au gouvernement français sa manière d'agir. La conduite de Soulavie excitait la réprobation même au ministère français. La chute de Robespierre calma les terroristes de Genève comme ceux de Paris. Soulavie fut enfin rappelé. Son successeur Adet fut accueilli avec des transports de joie. Les passions se calmèrent. La réunion à la France fut ainsi renvoyée de quelques années.

(A suivre).

Paul MAILLEFER.

FRIBOURG EN 1798

(Deuxième et dernier article.)

C'est par une proclamation du 30 avril 1798 que le Directoire exécutif de la République une et indivisible annonça d'Aarau sa constitution, et, partant, une profonde transformation s'opéra dans le gouvernement de la Suisse.

La République, une et indivisible en France, devait aussi être une et indivisible en Suisse. Il fallait que la copie reçût le cachet du modèle. Les faits et gestes de cette pâle imitation ne laisseront pour matériaux à l'histoire qu'un champ bouleversé par les luttes et les réquisitions incessantes.

Dans l'organisation de la République helvétique et unitaire, nous trouvons au haut le Sénat, où siégeaient quatre sénateurs de chaque canton, et le Grand Conseil, composé de huit députés ou représentants du peuple, pareillement de chaque canton.